

NETTOYANT ENCRE

DESRIPTIF

Mélange spécifique de solvants spécialement étudié pour enlever les traces et résidus d'encres.
Peut s'employer sur la plupart des supports, faire néanmoins attention aux supports fragiles.
Ne laisse pas de trace ni de dépôt.

Différentes possibilités de systèmes de diffusion suivant les usages sont disponibles :

- diffuseur classique (spray en cône évasé)
- diffuseur avec tube prolongateur de 15 cm
- gros diffuseur avec pinceau

UTILISATION

Nettoyage des traces d'encres de stylo bille, marker, feutre sur les surfaces et tissus, le mélaminé sur lequel il y a des traces d'encres.

ELECTRONIQUE / INFORMATIQUE :

Permet de nettoyer les têtes d'imprimantes. Elimination facile des saletés et permet d'éviter les pannes et de remettre en marche le matériel ne fonctionnant plus correctement.

Nettoyage des carters plastiques d'ordinateurs, télécopieurs, photocopieurs... ayant des traces de stylo à bille ou de feutre.

INDUSTRIE :

Enlèvement de l'encre sur les métaux...

MODE D'EMPLOI

Un essai préalable est nécessaire sur une petite partie des surfaces fragiles (certains plastiques, les tissus colorés fragiles...)

Tenir l'aérosol verticalement. Pulvériser directement sur la partie à nettoyer à 15cm (ou directement suivant le diffuseur choisi), essuyer le surplus et laisser agir quelques instants. Essuyer avec un chiffon (le chiffon peut être imbibé de nettoyant encres). Renouveler l'opération si nécessaire.

Conservation/ Conditions de stockage : 2 ans à compter de la date de fabrication pour les aérosols non utilisés. A conserver à température ambiante entre 10 et 25°C.

GARANTIE : Les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).



PRÉCAUTIONS

Voir la fiche de données de sécurité

L'étiquetage peut varier suivant les formulations et les réglementations, consultez-nous. La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.